



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

DÉLIBÉRATION N° 22-65

Conseil d'Administration du 05/07/2022

CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS LOCALES

DIRECTION GÉNÉRALE

• Nombre de membres en exercice :	34
• Nombre de membres présents :	18
• Nombre de pouvoirs :	7
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Le 28 septembre 2012, le CDG 35 et la section 35 le Syndicat National des Directeurs généraux des Collectivités Territoriales ont signé une convention fixant le cadre de leur collaboration, notamment dans le traitement des dossiers de fonctionnaires momentanément privés d'emploi (F.M.P.E.).

Les acteurs de cette convention ont changé d'une part. D'autre part, et à la lumière des expériences vécues, ils paraissent désormais nécessaire d'actualiser pour partie, cette convention.

Au-delà de la lettre, c'est dans la pratique des collaborations outre les élus du CDG et des collectivités, ainsi qu'entre les services du CDG et les représentants du Syndicat que s'écrivent les développements de cet accord qui vous est proposé.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- de valider le texte de la convention pour le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales jointe en annexe
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20220711-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2022

Publication le : 11-07-2022



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN